

Renseignements pour un ancien détenu

Par laya, le 30/06/2011 à 11:10

Bonjour,

J'ai mon copain qui vit actuellement dans le département de la Guadeloupe et qui était auparavant un ancien détenu.

Il souhaiterai s'installer en France pour faire des études et commencer une nouvelle vie mais le juge lui demande un justificatif prouvant qu'il est bien inscrit à un centre de formation alors que les centres refusent de l'inscrire sans avoir eu un entretien en personne avec lui.

J'aimerai savoir quelles sont les démarches à entreprendre pour qu'il puisse avoir l'accord de quitter la Guadeloupe ?

Par Tisuisse, le 30/06/2011 à 11:43

Bonjour,

La Guadeloupe est aussi la France, donc, en venant en métropole il reste en France.

Voir déjà s'il ne peut pas faire une formation, même minime, sur place car, je suppose, qu'il est sous contrôle judiciaire durant un certain temps et tant que cette période n'est pas finie, il ne peut quitter son île.

Par mimi493, le 01/07/2011 à 01:19

a seule démarche possible est d'aller voir son JAP pour plaider sa cause.	